



Lamotte-Beuvron

Affiché le 23/06/2020
Le Maire,

CONSEIL MUNICIPAL du 16 JUIN 2020

Compte-rendu succinct

Le Conseil municipal de la commune de LAMOTTE-BEUVRON, dûment convoqué le 10 juin 2020 s'est réuni en session ordinaire le 16 juin 2020 à 19H00 à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC, Maire.

- Vu l'Ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales, et notamment ses articles 9 et 10,
- Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée, la tenue de la séance est faite en présence d'un public en nombre restreint.

Sont présents :

Monsieur Pascal BIOULAC, Maire,
M^{mes} ARNEFAUX DE GOURNAY, BEAUFRÈRE, BUZON, CORRET, COUTANT, DASSE, GILLET, HALOIN, MARQUET, ROUX, SAGET, SIMON, YAKHLEF-COUTURIER, MM. BELLAN, BERTEAULT, CARNOY, DESAINTLOUP, DUFRINE, DUPONT, FUENTES, GBEKPON, GUILLIER, LANCEL, SENÉ, TARQUIS.

Sont absents excusés :

M. Thibaut VUILLEMEY

Donne procuration à

M. Pascal BIOULAC

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Patrick BERTEAULT

Les points portés à l'ordre du jour ont donné lieu aux délibérations suivantes :

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2020

Approuvé à l'unanimité.

2020-03-01 : CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES : votes à l'unanimité

Le Conseil municipal décide de créer les 6 commissions suivantes, comprenant chacune 7 membres, le Maire étant Président de droit :

- Commission « finances et affaires générales » : Jacky DESAINSTLOUP, Edern LANCEL, Marie-Ange COUTANT, Sylvestre GBEKPON, Thibaut VUILLEMEY, Claudine BUZON, Nathalie YAKHLEF.
- Commission « scolaire et jeunesse » : Elisabeth CORRET, Cindy GILLET, Laurent CARNOY, Séverine SAGET, Elodie SIMON, Jean-Christophe DUPONT, Fabrice GUILLIER.
- Commission « culture et traditions » : Marie-Josée BEAUFRÈRE, Didier TARQUIS, Patrick BERTEAULT, Pierrette MARQUET, Béatrice ROUX, Marie-Ange COUTANT, Fabrice GUILLIER.
- Commission « urbanisme et environnement » : Laurent CARNOY, Alexandra HALOIN, Didier TARQUIS, Roberto FUENTES, Noël SENÉ, François BELLAN, Nathalie YAKHLEF.
- Commission « sports » : Patrick BERTEAULT, Jacky DESAINSTLOUP, Jean-Christophe DUPONT, Marie-Josée BEAUFRÈRE, François BELLAN, Stéphane DUFRAINE, Nathalie YAKHLEF.
- Commission « développement » : Pauline ARNEFAUX, Alexandra HALOIN, Patrick BERTEAULT, François BELLAN, Sylvestre GBEKPON, Jean-Christophe DUPONT, Fabrice GUILLIER.

2020-03-02 : CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) : vote à l'unanimité

La Commission d'Appel d'Offres d'une commune de plus de 3 500 habitants est constituée du Maire, Président, ou de son représentant, de cinq membres titulaires et de cinq suppléants.

- Titulaires : Noël SENÉ, Jacky DESAINSTLOUP, Roberto FUENTES, François BELLAN, Nathalie YAKHLEF.
- Suppléants : Marie-Ange COUTANT, Patrick BERTEAULT, Edern LANCEL, Sylvestre GBEKPON, Fabrice GUILLIER.

2020-03-03 : CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) : vote à l'unanimité

Cette commission est composée, outre le Maire (Président) ou son représentant, de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants.

- Titulaires : Patrick BERTEAULT, Jacky DESAINSTLOUP, Marie-Ange COUTANT, Sylvestre GBEKPON, Nathalie YAKHLEF.
- Suppléants : Claudine BUZON, Alexandra HALOIN, Roberto FUENTES, François BELLAN, Fabrice GUILLIER.

2020-03-04 : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) : FIXATION DU NOMBRE DES MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ELECTION DES DÉLÉGUÉS

Le Conseil d'administration du C.C.A.S. comprend le Maire qui en est le Président de droit et, à parité, des élus municipaux et des membres issus de la société civile, dans une proportion de 8 minimum à 16 maximum, en plus du Maire.

Le Conseil municipal fixe ce nombre à dix (cinq membres élus, cinq membres nommés).

Après les opérations de vote au scrutin secret de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sont élus membres du CCAS : Marie-Ange COUTANT, Claudine BUZON, Marie-Josée BEAUFRÈRE, Pierrette MARQUET et Fabrice GUILLIER.

2020-03-05 : DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS POUR LE SYNDICAT DE L'ETANG DU PUIT ET DU CANAL DE LA SAULDRE (SEPCS) : vote 25 voix pour et 2 abstentions

- Titulaire : Claire DASSE,
- Suppléant : Thibaut VUILLEMEY.

2020-03-06 : DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS POUR LE SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE GRANDE SOLOGNE : vote 25 voix pour et 2 abstentions

- Titulaires : Laurent CARNOY et Elodie SIMON,
- Suppléants : Claire DASSE et François BELLAN.

2020-03-07 : DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS POUR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITÉ DE LOIR-ET-CHER (SIDELC) : vote 25 voix pour et 2 abstentions

- Titulaire : Didier TARQUIS,
- Suppléant : François BELLAN.

2020-03-08 : DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS POUR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VIDÉO PROTECTION (SICOM) : vote 25 voix pour et 2 abstentions

- Titulaires : Stéphane DUFRAINE et Patrick BERTEAULT,
- Suppléants : Marie-Josée BEAUFRÈRE et Séverine SAGET.

2020-03-09 : DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD « LA CAMPAGNARDE » : vote à l'unanimité

- Marie-Ange COUTANT et Claudine BUZON.

2020-03-10 : DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE JEAN ROSTAND : vote à l'unanimité

- Titulaires : Elisabeth CORRET et Séverine SAGET,
- Suppléants : Elodie SIMON et Laurent CARNOY.

2020-03-11 : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MISSION LOCALE DU ROMORANTINAIS : vote 25 voix pour et 2 abstentions

- Claire DASSE

2020-03-12 : DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT COLLECTIF (SCIC) SOLOGNE AGRICOLE MÉTHANISATION

- Elus au Conseil de Surveillance :
 - 2 titulaires : Pascal BIOULAC (titulaire de droit) et Roberto FUENTES (par 25 voix, 2 voix pour F. GUILLIER),
 - 2 suppléants : Marie-Ange COUTANT et Didier TARQUIS (25 voix pour, 2 contre).
- Elus à l'Assemblée Générale par 25 voix pour et 2 abstentions :
 - 1 titulaire : Pascal BIOULAC,
 - 1 suppléant : Roberto FUENTES.

2020-03-13 : DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GIP APPROLYS : vote 25 voix pour et 2 abstentions

- Titulaire : Noël SENÉ
- Suppléant : François BELLAN

2020-03-14 : DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS) : vote à l'unanimité

- Edern LANCEL

2020-03-15 : DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE : vote à l'unanimité

- Stéphane DUFRAINE

2020-03-16 : DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT SÉCURITÉ ROUTIÈRE: vote à l'unanimité

- Marie-Josée BEAUFRÈRE

2020-03-17 : COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID) : vote à l'unanimité

Cette commission, présidée par le Maire, comprend, pour les communes de plus de 2 000 habitants, huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants. Ceux-ci sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables, établie en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
Danièle ELIET	Jacky DESAINSTLOUP
Joseph BOULAND	Nicole LACOT
Patricia HENNEQUART	Marc LANDRÉ
François BELLAN	Nicole CHAMBON
Jacki RENTIEN	Eric POULARD
Philippe FLEURY	Edern LANCEL
Philippe IMBERT	Wilfried COUFFRANT
Marie-Ange COUTANT	Marie BOUCHENEZ
Claude BOURDIN	Claudine PETAT
Pierrette MARQUET	Raymond POULAIN
Jehan LEMAIRE DE MARNE	Nicolas GAULLIER
Pierre Antoine TRESSOS	Laurent CARNOY
Laurence TARQUIS	Serge DELALOY
Thierry HURELLE	Daniel AMBOISE
Arlette BUFFET	Claude MOREAU
Philippe CHAMPION	Brigitte BOUTRON (PINEAU)

2020-03-18 : COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CIID) : vote à l'unanimité

La commission intercommunale des impôts directs intervient, en lieu et place des commissions communales des impôts directs, en matière de fiscalité directe locale pour tout ce qui concerne les locaux professionnels, les biens divers et les établissements industriels.

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
- Danièle ELIET - Edern LANCEL - Thibaut VUILLEMEY - Jacky DESAINSTLOUP	- Philippe CHAMPION - Brigitte BOUTRON (PINEAU) - Marie-Ange COUTANT - Elisabeth CORRET

2020-03-19 : CONVENTION AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOIR-ET-CHER : RD29 : vote à l'unanimité

Pour des raisons de sécurité et signalétique, la ville souhaite renforcer les îlots existants en amont des stationnements dans la rue Ernest Gaugiran sur la RD29 (aménagement similaire à celui de la rue François Blache et de la rue Cécile Boucher).

Le Conseil municipal :

- décide que la ville sera maître d'ouvrage des travaux d'aménagement d'îlots sur la Route départementale 29 (rue Ernest Gaugiran),
- sollicite auprès du Conseil Départemental la convention relative au FCTVA,
- sollicite l'octroi d'une subvention de 1 872 € au titre de la répartition du produit des amendes de police,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

2020-03-20 : EXONÉRATION TEMPORAIRE DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : vote à l'unanimité

Au vu des pertes de recettes pour les artisans et les commerçants, provoquées par l'épidémie de Covid-19, le Conseil municipal décide d'exonérer de redevance d'occupation du domaine public communal :

- ✓ Les commerçants non sédentaires du marché hebdomadaire, pour le 2nd trimestre 2020,
- ✓ Les commerçants sédentaires lamottois pour l'occupation du domaine public sur l'année 2020.

2020-03-21 : PRINCIPE DE LA RUPTURE CONVENTIONNELLE : vote 25 voix pour et 2 abstentions

L'article 72 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, applicable depuis le 01/01/2020, instaure à titre expérimental la rupture conventionnelle pour les fonctionnaires titulaires.

Le Conseil municipal approuve le principe et les modalités de la rupture conventionnelle.

2020-03-22 : INDEMNITÉ DE CONSEIL AU TRÉSORIER POUR 2019 : vote à l'unanimité

Monsieur Philippe BRUNEL a pris ses fonctions de comptable public de Lamotte-Beuvron le 1^{er} septembre 2019.

Le Conseil municipal décide de ne pas attribuer d'indemnité de conseil au trésorier pour des prestations supplémentaires.

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE

Vu la loi d'urgence sanitaire et les différentes ordonnances visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire.

Conformément aux dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal des décisions prises en vertu de la délégation d'attributions consentie par les délibérations n° 2014/03/02 du 10 avril 2014, n° 2014/07/22 du 28 novembre 2014 et n° 2015/06/14 du 14 décembre 2015.

1) Décisions du Maire

- **Décision n°2020-06 du 04 février** : il a été signé le marché public de travaux relatif à l'aménagement de l'avenue de la République avec l'entreprise SOTRAP (41 – Romorantin), pour un montant prévisionnel de **205 000 € HT**. (*reprise des bordures et des trottoirs, pose de pavés, mise en œuvre d'enrobés et de béton désactivé*).
- **Décision n°2020-07 du 28 janvier** : il a été signé l'avenant n°4 au lot n°13 (électricité) du marché de travaux de la gendarmerie avec la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES (41-Blois), pour un montant négatif de **2 631,74 € HT**.
- **Décision n°2020-08 du 04 février** : la commune de Lamotte-Beuvron donne à bail à l'Etat (Ministère de l'Intérieur) la caserne de gendarmerie lui appartenant, comprenant les locaux de service et techniques, 10 logements et 2 hébergements, située 2 allée Hénia Jagla. Ce bail est consenti pour une durée de 9 ans du 1^{er} novembre 2019 au 31 octobre 2028 contre un loyer annuel de **128 960 € TTC**.
- **Décision n°2020-09 du 06 février** : il a été approuvé l'avenant n°2 à la convention précaire d'occupation avec la SARL Cartonnages du Beuvron fixant le montant du loyer à **500 € mensuels**.
- **Décision n°2020-10 du 10 février** : il a été signé l'avenant n°1 au lot n°4 (périscolaire) du marché relatif à la location et à la maintenance de copieurs multifonctions, avec la société BUSINNES REPRO CENTRE TOSHIBA (45-Orléans), pour un montant mensuel de **135 € HT**.
- **Décision n°2020-11 du 18 février** : il a été signé l'avenant n°2 au lot n°8 (serrurerie) du marché de travaux pour la construction de la gendarmerie, avec la SARL GENNETIER (89-Etigny), pour un montant en baisse de **8 160 € HT**.
- **Décision n°2020-12 du 21 février** : pour réaliser l'étude de connaissance et gestion patrimoniale du réseau d'eau potable, il a été sollicité auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne une subvention de **56 000 €**, représentant un taux de 70 % d'une dépense prévisionnelle de 80 000 € HT, et, auprès du Conseil départemental de Loir-et-Cher une subvention de **8 000 €**, représentant un taux de 10 % de la même dépense prévisionnelle.
- **Décision n°2020-13 du 28 février** : la ville est maître d'ouvrage des travaux de construction de la gendarmerie et dans l'attente du versement du solde des subventions prévues, il a été signé un contrat de prêt relais de **321 000 €** auprès du Crédit Agricole, pour une durée d'un an maximum, avec un taux d'intérêt fixe de 0,15 %, à échéance trimestrielle.
- **Décision n°2020-14 du 06 mars** : il a été sollicité auprès de l'Etat au titre de la DETR 2020 une subvention de **344 600 €**, représentant un taux de 50 % d'une dépense prévisionnelle de 689 200 € HT, pour les travaux de construction de la structure multi-accueil de la petite enfance.
- **Décision n°2020-15 du 02 avril** : il a été signé le contrat de mise à disposition d'une ligne de trésorerie de **400 000 €** auprès de la Caisse d'Épargne Loire Centre, pour une durée d'un an maximum au taux EURIBOR 1 semaine de + 0,74 %, avec des intérêts payés chaque mois civil par débit d'office.
- **Arrêté n°2020-064 du 10 avril** : il a été procédé au virement de crédit de l'article « dépenses imprévues » dans la section d'investissement du budget principal 2020 à l'article 2315/355 (voies et réseaux dans l'aménagement des espaces de la gare) pour un montant de **35 466 €**.
- **Décision n°2020-16 du 29 avril** : pour tenir compte du contexte lié à l'épidémie de Covid-19, il a été signé l'avenant n°1 au marché de coordination SPS relatif aux travaux de sécurisation de la production d'eau potable, avec la société VERITAS (41- La Chaussée Saint-Victor), pour un montant prévisionnel de **480 € HT**.

- **Décision n°2020-17 du 05 mai** : il a été signé le marché public relatif à la rénovation du gymnase Emile Morin pour :
 - Le lot n°1 (sols sportifs) : STTS (51-Cormontreuil), pour un montant prévisionnel de **51 775 € HT**,
 - Le lot n°2 (VMC) : CIS ENERGIE (45-Ingré), pour un montant prévisionnel de **27 000 € HT**.
- **Décision n°2020-18 du 11 mai** : vu la nécessité de réaliser des prestations supplémentaires sur le réservoir des Pins et d'électrifier la clôture de la parcelle, il a été signé l'avenant n°1 au marché de travaux relatif à la sécurisation de la production d'eau potable avec le groupement MARTEAU-SOGEA (45-Saint Jean de Braye), pour un montant de **7 514,06 € HT**.
- **Décision n°2020-19 du 03 juin** : il a été donné à bail à la SARL L'EPICURIENNE (41-Lamotte-Beuvron) la terrasse flottante du bassin du canal pour la période du 5 juin 2020 au 4 juin 2021, contre un loyer mensuel de **500 € TTC**.

2) Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)

Lors de la vente d'un bien sur la commune, le notaire consulte la commune pour lui permettre d'acquérir le bien en priorité sur l'acquéreur initial.

Après examen des déclarations, Monsieur le Maire a renoncé au droit de préemption sur les aliénations suivantes :

n° DIA	DATE	rue	usage	Section	Parcelle	superficie m ²
09	23/1	Rue Léonard de Vinci	Terrain nu	AO	116	2 001
10	31/1	14 rue des Pins	Bâti	BC	79	606
11	30/1	14 rue des Merlins	Bâti	AB	578	1 343
12	31/1	36 avenue de l'Hôtel de Ville	DIA Commerciale	Commerce d'objets		
13	7/2	4 Place du Marché	Bâti	AK	232	530
14	17/2	8 rue du Général de Gaulle	Bâti	BC	15	635
15	12/2	4 rue Lecouteux	Bâti	AR	22-23-24	1 551
16	24/2	36 rue des Michalons	Bâti	BC	177	1 219
17	26/2	6 avenue d'Orléans	Bâti	AH	190	787
18	26/2	63 rue Ernest Gaugiran	Bâti	AI	195-633	607
19	26/2	40 rue de la Campagnarde	Bâti	AX	51	273
20	27/2	8 rue Léonard de Vinci	Bâti	AO	87	1 000
21	28/2	7 bis rue de Varenne	Bâti	AK	914-915-917-918	115
22	21/2	22 rue de Miprovent	Bâti	AN	270-295-298	1 119
23	19/2	66 rue Jenny Hamon	Bâti	AL	71-294-295	941
24	4/3	20 rue des Bruyères	Bâti	AI	402	601

n° DIA	DATE	rue	usage	Section	Parcelle	superficie m ²
25	9/3	La Guide	Bâti	AD	228-232 à 242-263 à 268-571- 573-574- 588-602	235 526
26	26/3	43 rue de la Garenne	Bâti	AH	268	1 000
27	27/3	15 bis rue du Baron Blanquet	Bâti	AH AI	693-695- 698-699- 702-703 830	10 169
28	8/4	4 rue des Michalons	Bâti	AM	4	487
29	8/4	73 rue de l'Allée Verte	Bâti	AL	116-117	860
30	8/4	8 bis rue de la Campagnarde	Bâti	AI	525	691
31	8/4	24 rue Maurice Genevoix	Bâti	AX	335-366	1 196
32	10/4	15 rue de Touraine	Bâti	AW	80	836
33	21/4	25 rue des Merlins	Bâti	AI	604	1 229
34	7/5	La Saulnerie Ouest	Terrain nu	AV	64	2 105
35	7/5	35 rue des Michâlons	Bâti	AK	745	683
36	14/5	6 rue des Acacias	Bâti	AM	287-420	1 028
37	15/5	14 rue des Acacias	Bâti	AM	293	544
38	15/5	9A rue de Varenne	Bâti	AK	919	72
39	27/5	23 rue de Miprovent	Bâti	AN	700	312
40	22/5	Rue François Blache	Terrain nu	AV	65-66	2 485

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20H18.

Pour extrait conforme à la séance du Conseil municipal du 16/06/2020.